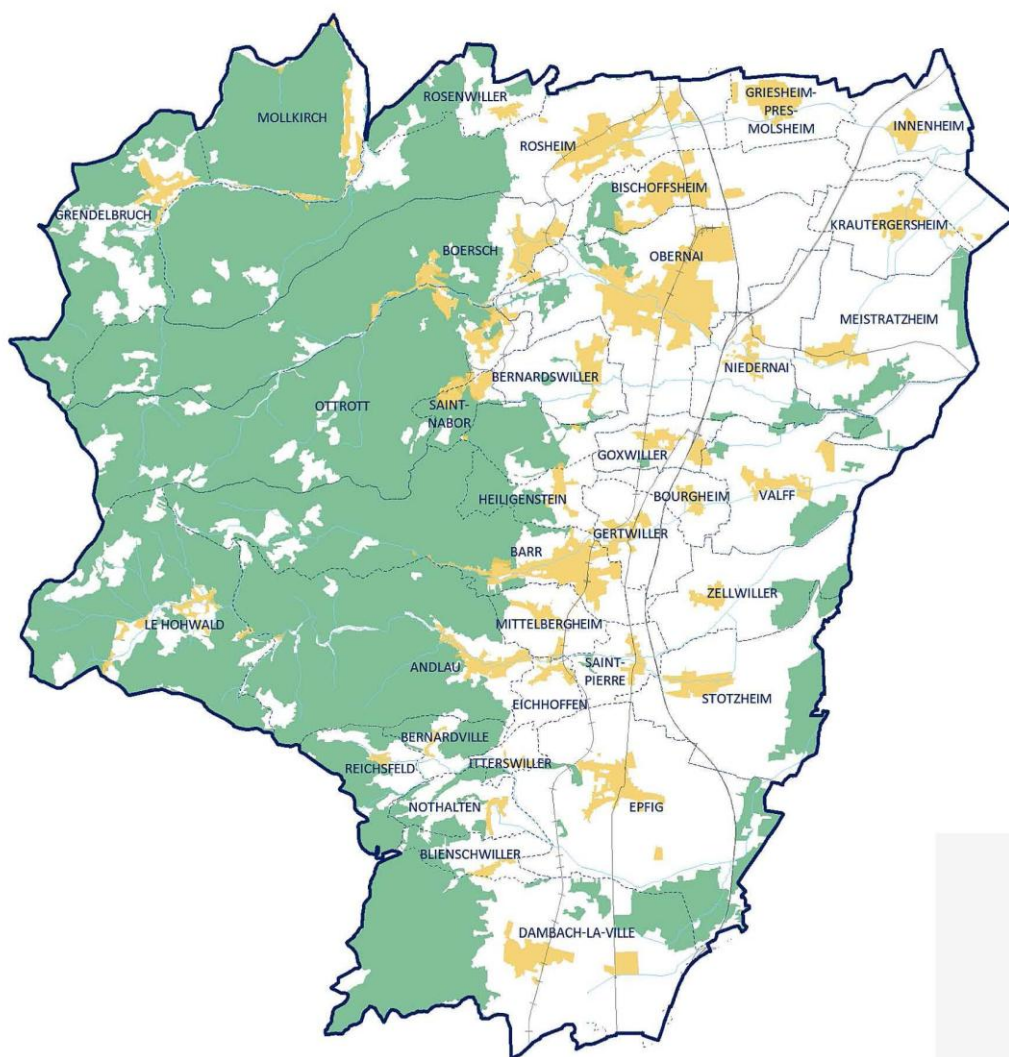


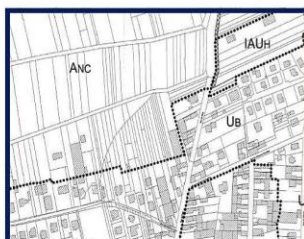
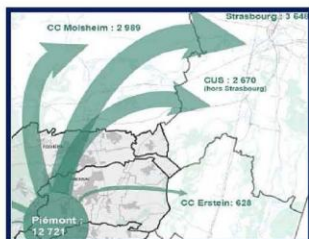


# SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PIEMONT DES VOSGES

## Résultats clés 2013



SCOT 2007 - 2025



# DÉMOGRAPHIE

## Les résultats clés :

- ✓ La croissance démographique du Piémont des Vosges se poursuit depuis l'approbation du SCoT et le territoire est toujours aussi dynamique et attractif. Ce résultat est notamment la traduction des politiques mises en places en matière de création de logements.
- ✓ Les projections démographiques réalisées en 2013 par l'INSEE marquent cependant un infléchissement dans l'augmentation de la population à l'horizon 2025 par rapport aux hypothèses retenues dans le SCoT.

Toutefois, accueillir 21 000 habitants supplémentaires en 20 ans était une limite maximale à ne pas dépasser pour les élus. Cet infléchissement est par conséquent accueilli favorablement, d'autant plus qu'il est en totale adéquation avec les paramètres socio-économiques et de consommation foncière.

- ✓ La structure actuelle de la population a cependant évolué et se caractérise par un profil de plus en plus périurbain : baisse plus rapide de la taille des ménages ; augmentation des familles monoparentales et des personnes vivant seules. L'évolution du type de logements réalisés depuis 2007 (70% d'habitat groupé) est une réponse à cette évolution.
- ✓ Les flux de population montrent une migration du Nord vers le Sud du département : une majorité des entrants dans le Piémont viennent du SCoT de la Région de Strasbourg et la majorité des sortants se déplacent vers le SCoT de Sélestat et sa Région.

# HABITAT

## Les résultats clés :

- ✓ Depuis 2005, le SCoT du Piémont des Vosges a produit 3 198 nouveaux logements avec une forte réalisation dans les pôles de l'armature urbaine. Ce résultat s'inscrit dans l'objectif du SCoT de réaliser environ 8 500 logements à l'horizon 2025.
- ✓ Malgré « la crise du logement » observée au niveau national, le rythme annuel moyen de 433 logements par an rejoint l'objectif du SCoT et confirme la vitalité du territoire.

Le SCoT est conforme aux objectifs de logements malgré un infléchissement dans les projections actualisées de la population à l'horizon 2025. Cette situation s'explique notamment par la diminution de la taille des ménages et le taux de vacance des logements croissant depuis 1999.

- ✓ Environ 90% des nouveaux logements se sont réalisés en enveloppe urbaine. Ce résultat dépasse très largement l'objectif fixé par le SCoT et traduit donc un accueil d'une nouvelle population en modérant les extensions urbaines de manière exemplaire.
- ✓ Le territoire a inversé la tendance de la primauté de la maison individuelle observée dans les années 90. Les logements groupés représentent 71% des logements réalisés et sont des réponses claires à l'évolution et à la mutation des ménages.
- ✓ Les densités et la diversité de l'habitat dans les zones d'extension respectent les ordres de grandeur du SCoT.
- ✓ La taille moyenne des logements est de 4 pièces. Les logements de 3 pièces restent majoritaires (29%) et peuvent correspondre aux modifications observées dans la structure de la population. Les logements d'une ou deux pièces, peu nombreux, pourraient cependant répondre à de nouveaux besoins.

# EQUIPEMENTS PUBLICS

## Les résultats clés :

- ✓ Le niveau des équipements, déjà satisfaisant en 2007, s'est renforcé. En 2013 et en réponse à l'attractivité démographique observée sur le territoire, chaque collectivité a porté différentes actions pour le développement de nouveaux équipements publics.
- ✓ Aujourd'hui, le Piémont des Vosges dispose d'un maillage d'équipements publics à l'échelle du SCoT ou à l'échelle communale capable de satisfaire tous les besoins de la population.
- ✓ La desserte des équipements publics structurants est confortée : le transport à la demande à l'échelle du Piémont favorise l'accessibilité des équipements, le renforcement des pistes cyclables également.
- ✓ Les projets d'équipements dans le Piémont sont nombreux. Simplement inscrits dans les POS/PLU ou au stade de l'aménagement, ils compléteront l'offre existante.
- ✓ La création d'un nouvel hôpital à Obernai est un enjeu majeur pour le Piémont des Vosges

# ENVIRONNEMENT

## Les résultats clés :

- ✓ L'ambition du SCoT de préserver l'environnement pour garantir aux populations un cadre de vie exceptionnel a été très largement partagée par la volonté d'intégrer l'ensemble des paramètres dans les documents d'urbanisme locaux.
- ✓ En 6 années d'application du SCoT, l'intégration des éléments de Trame Verte décidés par les élus est exemplaire. Partant d'un état « 0 » en 2007, la prise en compte des noyaux centraux et des corridors a fortement évolué depuis.
- ✓ La volonté de pérenniser l'aire d'appellation d'origine contrôlée (AOC) dans le SCoT s'est traduite dans les POS/PLU. L'AOC est un vecteur économique important et une richesse touristique incontournable pour le territoire. Elle est, depuis 2007, en évolution constante vers une protection optimale.
- ✓ Les enjeux environnementaux du SCoT sont aujourd'hui des facteurs incontestables d'identification, de cohésion et d'appropriation pour l'ensemble des acteurs du Piémont et les résultats marquent l'intérêt des élus pour agir favorablement en faveur de la préservation de l'environnement.
- ✓ Les résultats sur ces 6 dernières années méritent d'être soulignés et surtout d'être pris en considération pour la réalisation de documents supra-SCoT qui s'imposeront lors de sa révision. La concertation et le respect du travail effectué sur le terrain est un principe fondamental auquel les élus sont attachés.

# ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

## Les résultats clés : un territoire économiquement dynamique

- ✓ Depuis les travaux d'élaboration, l'emploi a fortement progressé sur le territoire. Cette augmentation place le Piémont des Vosges parmi les SCoT les plus créateurs d'emplois. Avec un taux de variation annuel moyen d'emplois de 1,45% (1999-2009), ce dernier se situe au-delà de la moyenne départementale.
- ✓ La volonté de maintenir le ratio emplois/actifs résidents de 1999 (0,70) s'est confirmée et atteint 0,72.
- ✓ Le développement des activités économiques est assuré par un maillage cohérent de zones d'activités de toutes tailles en fonction des communes. La création de zone d'activités à l'échelle intercommunale à court terme et le potentiel au niveau de chaque commune sera une réponse claire des élus pour palier les difficultés économiques actuellement rencontrées au niveau national.
- ✓ Le commerce de proximité est un atout incontestable dans l'aménagement du territoire car il est vecteur d'emplois et participe à l'animation des centres-villes et villages. Malgré le développement de la grande distribution, notamment aux abords du territoire du SCoT, les élus ont invariablement apporté leur soutien aux commerces de proximité.

La réalisation du futur Document d'Aménagement Commercial (DAC) sera l'occasion d'affirmer les volontés politiques pour définir collectivement une stratégie de développement commercial.

# TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

## Les résultats clés :

- ✓ Le projet de Tram-Train, inscrit au SCoT, ne s'est pas réalisé pour des raisons de financement. Toutefois, le territoire a bénéficié d'un doublement du cadencement TER qui favorise considérablement sa desserte. Le rabattement vers les gares est organisé par le maillage du « Réseau 67 ».
- ✓ Le Transport à la Demande « TAD », initialement cantonné aux périmètres des intercommunalités, a évolué, sous l'action des élus du territoire, vers un TAD à l'échelle du Piémont. Obernai bénéficie également d'un transport interurbain, le Pass'O, qui assure une desserte optimale de la ville.
- ✓ Le réseau des pistes cyclables s'est considérablement développé sur le territoire : environ 97km au total dont 54km réalisés depuis le SCoT.
- ✓ Le dernier tronçon de la Voie Rapide du Piémont des Vosges (VRPV) s'est réalisé et le territoire bénéficie aujourd'hui d'un axe structurant Nord-Sud.

# CONSOMMATION FONCIÈRE

## Les résultats clés :

- ✓ La volonté des élus est de réduire la consommation foncière sur le territoire. Le SCoT s'est fixé un objectif ambitieux d'une consommation de 520 ha à l'horizon 2025, s'inscrivant ainsi dans un contexte de réduction des emprises. En effet, sans SCoT, les projections faisaient état d'une consommation d'environ 1 100ha.
- ✓ En moins de 6 ans, les résultats sont satisfaisants. Les emprises des zones d'urbanisation dans les POS/PLU ont été réduites de 75ha et classées en zones naturelles ou agricoles.
- ✓ L'ensemble des zones d'urbanisation future ne dépasse pas les ordres de grandeur du SCoT. Les efforts consentis dans les PLU depuis l'approbation du SCoT sont exemplaires. La révision progressive des POS en PLU accentue les réductions des emprises.
- ✓ Les premiers résultats en matière de surfaces urbanisées marquent une consommation prioritaire dans les enveloppes urbaines du SCoT, 83 ha contre seulement 30 ha hors enveloppe urbaine.
- ✓ L'ensemble de ces résultats est cohérent par rapport aux situations observées en matière démographique et d'habitat.